

MOULIN des MASSONS
COMPTE-RENDU RÉUNION DE BUREAU
Mercredi 11 janvier 2024

Présents : Jean-Paul et Michèle Palmier, Janine Tissot, Jeanine et Jean-Yves Peyron, André Laurent, Elise Barou, Gérard Laurent, Gilles Robert, Cécile Billis, Alexandre Billis.

Excusée : Colette Laurent

Lieu de réunion : au Moulin des Massons

Prochaine réunion de bureau :

La prochaine réunion de bureau est fixée mercredi 7 février 2024 à 14h au Moulin.

Séance ménage/entretien :

En prévision de l'ouverture au public le 10 février, une séance ménage est prévue le 7 février à 9h30 pour les bénévoles disponibles.

Prochaine commission boutique : 31 janvier 2024 à 9h30.

A noter que Michèle responsable de la commission boutique contactera par téléphone Joëlle et Martine.

1 – APPROBATION COMPTE-RENDU BUREAU du 6 décembre 2023 :

Le bureau approuve ce compte-rendu transmis par mail à chaque membre par le président et mis en ligne sur Intranet.

2 - POINT FINANCIER FAIT PAR LE TRÉSORIER :

A partir du comparatif des ventes :

- le chiffre d'affaires de décembre 2023 est en baisse de 12.69% par rapport à décembre 2022.
- le chiffre d'affaires de l'année 2023 augmente de + 1.85 % par rapport à l'année 2022.

Un point de la trésorerie est fait à début janvier 2024.

2.1 - Chiffres d'affaires des marchés de Noël : total = 5237.40€

Essertines-en-Châtelneuf : + 326.30€

Marols : 1.031€.

Verrières : 409.10€

Montbrison : 2450.20€

Paslière : 289.80€

St Marcellin : 731.00€

2.2 – Nouveau logiciel de comptabilité cabinet Axens – résiliation logiciel CEGID :

Le contrat de maintenance du logiciel CEGID sera arrêté avec effet du 1^{er} mai 2024. Il sera remplacé par le nouveau logiciel proposé par le cabinet comptable Axens et retenu par le Moulin (cf CR réunion bureau du 6 décembre 2023 point 2.2).

2.3 – Les Jardins du Jarez à Génilac :

Cette boutique qui nous fournit les jus de fruits en vente au Moulin vend aussi notre huile depuis courant 2023.

Mise à jour à faire dans fiche revendeurs

Information à donner aux boutiquières.

3 – POINT de SITUATION fait par le président :

- 3.0 – Bénévoles :

Anne-Marie et Jo Chatain ont signifié par mail ne plus être adhérents à l'association du Moulin.

Claude Viallard souhaite quitter le Conseil d'administration mais reste adhérent à l'association du Moulin.

- 3.1 – Fréquentation du public 2023 :

Légère progression par rapport à 2022 soit : 10 896 visiteurs en 2023 contre 10 684 en 2022.

- 3.2 – Recrutement personnel :

En confirmation du mail envoyé par le président aux membres du bureau le 8 janvier, et après avoir reçu 4 personnes sur les 12 candidatures reçues, Alex et André ont choisi Justine Herault qui prendra son poste à ½ temps annualisé pour 9 mois à compter du 1^{er} février 2024.

Justine a travaillé notamment pour *Forez-Aventures Parc Accrobranches* à St-Just-St-Rambert

Recrutement CDD saisonnier graissou :

André veut transmettre fin février 2024 l'offre d'emploi à France- Travail, pour un CDD du 15 avril au 15 septembre 2024.

- 3.3 – Formation Office Tourisme pour logiciel « Open Billet » le 12 janvier 2024 :

Cette formation dispensée au Moulin des Massons sera suivie par Magali, Justine et Michèle.

- 3.4 – Fixation date prochaine assemblée générale du Moulin : 1^{er} mars 2024 à 18h au Moulin.

4 – COMMISSION ANIMATIONS

Compte-rendu commission animations du 11 janvier au matin présenté au bureau par Jeanine P.

Il est consultable sur l'Intranet et à partir du lien :

<https://moulin-des-massons.com/wp-content/uploads/2024/01/CR-reunion-animation-11-janvier-2024.pdf>

Le bureau valide les décisions proposées par la commission.

Réunion de présentation de la saison : 10 février 2024 à 9h30 au Moulin (avec café/brioches). André indique qu'il sera absent car indisponible et remplacé par Alex vice-président.

Pour **préparation Fête des 20 ans du Moulin** les 29 et 30 juin 2024, la prochaine réunion est fixée au 15 mars à 18h au Moulin pour tous les bénévoles intéressés.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

- 6.1 – Remplacement balance pour mise en sachets :

Le bureau acte cette décision et charge Jean-Paul de chercher une nouvelle balance certifiée et contrôlable allant jusqu'à 3kg.

En attendant, il convient de peser les tourteaux à 520gr pour tenir compte du poids du sachet.

- 6.2 – Pâtes de fruits dégradées non vendables *Et Ron Petit Patapon* :

Le bureau valide le principe de partager avec le fournisseur les frais concernant 19 sachets à 7€ l'unité. Ainsi 70€ seront pris en charge par le Moulin.

6.3 – Maison du Tourisme Livradois-Forez – prêt de la salle JBC :

Pour cette structure, Céline Roche sollicite le prêt de la salle JBC le 5 avril 2024 pour une journée d'informations sur le thème Tourisme et Handicap et pour une soixantaine de personnes.

Le bureau donne son accord.

- 6.3 – Classe 1949 d'Écotay-l'Olme :

Michel Drutel pour ce groupe sollicite l'utilisation de la salle JBC et extérieurs le 16 mai 2024. Le bureau confirme cet accord qui semble avoir déjà été donné et une inscription sera faite sur le planning de réservation du Moulin.

- 6.4 – Réception et stockage des big-bags de colza bio :

Actuellement difficultés rencontrées :

- pour le stockage et ce sur un espace privé du propriétaire
- pour la manutention du lieu de stockage jusqu'au Moulin par le responsable de production.

Une réflexion est lancée en vue de trouver une solution.

- 6.6 – Évaluation du stock de granulés restant (chauffage) :

Jean-Yves signale qu'une 1 tonne peut être enlevée du stock de granulés. Le bureau prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire : Janine TISSOT